

Arrêté N° MA-ART-2022-112

OBJET : Arrêté de circulation, lieu-dit La Tourpinière, Roucamps, commune déléguée de Les Monts d'Aunay (renouvellement réseaux eaux usées)

LE MAIRE DE LES MONTS D'AUNAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'arrêté présentée par l'entreprise BERNASCONI TP pour des travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées, lieu-dit « La Tourpinière », Roucamps, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à partir du 17 juin 2022 jusqu'au 16 juillet 2022 ;

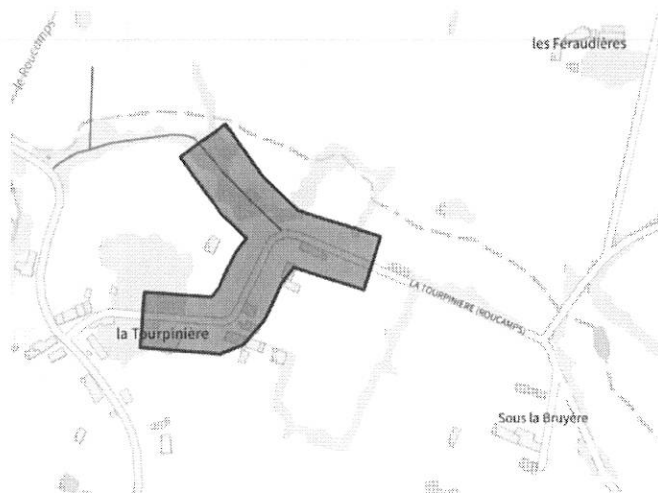
ARRÊTE

Article 1 - Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera interdite au lieu-dit « La Tourpinière », sauf pour les riverains et les véhicules de secours.
Le stationnement sera interdit.

Article 2 - L'entreprise BERNASCONI TP est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL, Kéolis,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,
- L'entreprise BERNASCONI TP.
Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.



Fait à Aunay-sur-Odon,
Commune déléguée de Les Monts d'Aunay,
Le 16 juin 2022

Le Maire, Mme Christine SALMON

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON